

L'esplanade Simone Veil : une nouvelle perspective pour l'hôtel de ville de Reims

En décidant pour le parvis de l'hôtel de ville un aménagement hautement qualitatif et des potentialités nouvelles, la Ville écrit une nouvelle page de l'histoire de Reims. Inauguré lors de la Journée de l'Europe, ce 9 mai, le site devient l'esplanade Simone Veil.



Désormais, au cœur de la cité, un vaste espace à l'esthétique soignée est devenu polyvalent, modulable et fonctionnel. Ses qualités intrinsèques inscrivent ce geste urbain dans le sillage du projet Reims Grand Centre : sobriété et élégance du site réaménagé, équilibre entre les flux de piétons et de véhicules, possibilité offerte aux flâneurs d'apprécier ce secteur patrimonial, conception d'un écrin adapté aux événements ludiques, culturels, commémoratifs, officiels à venir.

Rappelons qu'à proximité immédiate, la ville de Reims et le Grand Reims métamorphosent plus de 100 hectares en lisière de l'hyper centre et de la gare pour créer un pôle majeur. Située sur un axe stratégique, le long du cardo de l'ancienne cité gallo-romaine, l'esplanade Simone Veil devient un véritable espace public accueillant pour tous les Rémois, et reliant le centre-ville aux halles du Boulingrin.

Respect de l'ordonnement classique de la façade de l'hôtel de ville

Le groupement retenu a repensé l'organisation de l'espace attenant à la mairie, en effet, les voies circulées contournent une généreuse esplanade piétonne. L'espace réservé aux piétons est ainsi placé dans le prolongement exact de la façade de l'hôtel de ville, comme par un effet de projection de son ombre au sol.

Une harmonie gris-beige déclinée au fil du pavage et du mobilier urbain

Granit beige pour la partie centrale, la voirie et les cheminements piétons qui entourent l'esplanade. Beige rosé grâce à la pierre de Comblanchien de l'escalier-perron monumental, de la rampe d'accès à l'hôtel de ville, du blason de la ville placé dans l'axe de la porte d'entrée, du sol et des bancs des salons urbains disposés de part et d'autre de la façade.

Grise comme la couleur de la fonte d'aluminium du mobilier urbain réparti sur l'esplanade : bacs d'ornement, bancs amovibles insérés dans des blocs de pierre de Comblanchien, grilles avaloirs des eaux de pluie, mâts d'éclairage, potelets amovibles pour délimiter la partie centrale. Le motif de croisillons des ardoises du campanile de l'hôtel de ville est évoqué pour l'aluminium brossé des bacs d'ornement, le métal des bancs et également pour le calepinage des pavés de la voirie.

En nocturne, l'éclairage des mâts est complété par des spots placés au sol et des bandes lumineuses insérées dans l'escalier monumental.

Un espace polyvalent adapté aux usages du XXI^e siècle

La nouvelle identité du site va bien au-delà de son esthétique nouvelle. Ainsi, l'esplanade Simone Veil est destinée à accueillir à la fois usagers de l'hôtel de ville, flâneurs, cortèges de mariage, événements récurrents (Flâneries musicales, Un été à Reims, décors de Noël,...), interventions artistiques et temporaires en prolongement par exemple du programme du pôle culturel voisin du Cellier, cérémonies commémoratives, accueils protocolaires de personnalités, etc.

Un espace fonctionnel, adaptable et modulable

Le nivellement est désormais simplifié, avec un minimum d'obstacles et de ressauts, ce qui le rend totalement accessible au Public à Mobilité Réduite (PMR). Le mobilier est facilement démontable, permettant ainsi une occupation totale de l'espace disponible. Des équipements spécifiques peuvent être implantés en cas de besoin (expositions, ...). Bornes rétractables, bancs et bacs d'ornement remplissent une fonction de sécurisation lors des manifestations.

Une configuration historique respectée

Le sol de la place de l'hôtel de ville de Reims étant classé Monument Historique, son projet de réaménagement a été soumis à la validation des services de l'Etat et en particulier à l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce site possède des caractéristiques contraignantes, limitant notamment les possibilités d'implantation de végétaux dans le sol : densité des réseaux enterrés, présence de cavités sous l'esplanade et sur les pourtours fragilisant le sous-sol, enfin respect de la configuration minérale historique et de la stratification archéologique très dense dès 70 cm de profondeur.



Quelques chiffres pour un projet patrimonial hautement qualitatif 6 M€ TTC, le budget global de l'opération incluant la réfection des amorces des rues avoisinantes et les études, financés par la ville de Reims et par le Grand Reims

- 6 salons urbains **en pierre de Comblanchien** entourés de bacs d'ornement
- 44 bacs d'ornement (cubes de 1,2 m de côté) pour végétaliser le site, un chiffre multiplié par trois au vu des remarques remontées pendant les phases de concertation
- 2 essences de végétaux - amélanchiers hauts de 3 m avec des fleurs étoilées blanches en mai-juin et « orangers du Mexique » de 1,5 m de haut avec feuillage persistant.
- 6 mâts d'éclairage urbain de 6 m de haut
- 10 m², la surface pour le blason de la Ville gravé en **pierre de Comblanchien**
- 2 060 m² d'espace public piéton incluant 1 720 m² pour la partie centrale dont 44 m² par salon urbain et 340 m² pour les rampes d'accès et l'escalier monumental desservant l'hôtel de ville.
- 4,5 m, la largeur accordée au cheminement piéton côté Banque de France et 3 m à l'approche des rues Thiers et du Dr Jacquin
- 12.5 mois, d'avril 2018 à mai 2019, la durée d'un chantier que la météo aura à peine ralenti, et dont les délais de réalisation ont été réduits au maximum pour pénaliser le moins possible riverains, Rémois et d'une manière globale les usagers.